

frid Laurier parlait en cette enceinte sur l'affaire de Louis Riel. C'était son premier discours à la Chambre, et voici comment il s'est exprimé :

On dira peut-être que les raisons que j'invoque ne sont que des subtilités légales. Désignez-les comme vous voudrez, des expressions d'ordre technique, des subtilités légales, peu importe; pour ma part, je soutiens que ces raisons d'ordre technique, ces subtilités légales, constituent les garanties de la liberté britannique. Grâce à ces expressions d'ordre technique, à ces subtilités légales, aucune personne en terre britannique ne peut être arbitrairement privé de ce qui lui appartient. Il fut un temps où la procédure était beaucoup plus simple qu'elle ne l'est aujourd'hui, lorsqu'il suffisait de la seule volonté d'un homme pour priver un autre individu de sa liberté, de ses biens, de son honneur et de tout ce qui donne du prix à la vie. Mais depuis l'époque de la Grande Charte, il n'a jamais été possible en pays britannique de priver un homme de sa liberté, de ses biens ou de son honneur, sauf sous le couvert de ce qu'on a appelé au cours du présent débat des expressions techniques et des subtilités juridiques.

Je recommande au Gouvernement d'étudier cela et d'y réfléchir.

Je désire maintenant traiter d'autres problèmes pressants qui se posent au pays. Je n'en dirai pas davantage ce soir sur les questions relatives à la loi sur les secrets officiels.

Nous traversons aujourd'hui une des grandes périodes de l'histoire du monde. Des changements révolutionnaires se manifestent par tout l'univers. En Amérique, la souffrance et la détresse qui ont ravagé l'Europe et l'Asie nous ont été épargnées. C'est avec plaisir que j'approuve les articles du discours du trône faisant prévoir que le Canada accordera aux populations éprouvées des secours économiques plus considérables. A vrai dire, voilà les seules propositions pratiques dans un discours tellement vide et peu réaliste sous d'autres aspects.

J'ajoute que nous souscrivons chaleureusement à l'appel lancé, hier soir, par le premier ministre invitant les Canadiens à restreindre leur consommation de vivres nécessaires aux populations affamées. J'aurais aimé qu'il fasse un pas de plus et qu'il interdise le gaspillage des céréales en les utilisant dans la fabrication de produits non essentiels ou superflus tels que les boissons alcooliques. Je l'assure qu'à mon sens, s'il faut rationner davantage les Canadiens afin de fournir les vivres nécessaires aux populations affamées, nos concitoyens appuieront les mesures raisonnables qui s'imposent en ce sens.

Nous pouvons nous rappeler les paroles de l'archevêque de Cantorbéry, Geoffrey Francis Fisher: "Il y a une tâche qui attend les Nations Unies, à laquelle nous pouvons tous travailler à l'unisson, et qui ne divise personne. . . celle de l'humanité en général, qui fait que le monde est un. Elle consiste à sou-

lager le plus tôt possible la famine et la privation qui, dans plusieurs nations, réduisent des millions d'individus à la misère et à la mort."

La Chambre donnera, j'en suis certain, son approbation au prêt projeté de 1,250 millions de dollars au Royaume-Uni. L'accord reconnaît non seulement les souffrances du peuple britannique, mais, en partie, et je voudrais souligner les mots "en partie", que notre prospérité future dépend de l'aptitude future de notre meilleur client à commercer avec nous.

Quant au mot "commercer" je l'emploie à dessein, car, si le Royaume-Uni ne peut, à l'heure actuelle, exporter de denrées en échange de nos marchandises, il pourra le faire à l'avenir. Et je crois qu'il le fera, si nos propres programmes tarifaires nous permettent de recevoir ces denrées. Si nous les recevons, notre niveau de vie en sera amélioré d'autant. J'apprends avec plaisir qu'il existe un projet de conférence au cours de laquelle certaines grandes nations étudieront l'ouverture des avenues du commerce et la suppression de ces barrières inutiles.

Souvenons-nous cependant que les produits de ce prêt dépensé au Canada n'apporteront qu'un soulagement partiel et temporaire aux problèmes du chômage et de l'agriculture chez nous. Il importe de favoriser la mise en vigueur d'un programme domestique plus complet.

Puis, je note avec satisfaction que le Gouvernement se propose de favoriser, cette année, une production maximum. Les comptes rendus de discours prononcés dans l'Ouest canadien par le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), discours où il m'a semblé, ainsi qu'à toute la population de l'Ouest, préconiser une ligne de conduite quelque peu différente, m'inquiétaient énormément.

Je reconnais qu'en conseillant aux cultivateurs des prairies d'accroître leur production de céréales, on risque de restreindre les superficies en jachère et d'amener ainsi un abaissement du degré d'humidité en 1947. Mais l'année critique est 1946 et nous devons courir des risques si nous voulons sustenter les populations de nombreux pays.

Il est probable que nous accumulions des surplus; mais si la chose est possible, notre pays devrait profiter de l'expérience du passé afin d'élaborer un programme intelligent qui permette de constituer à même les surplus des réserves nationales grâce auxquelles on pourrait combler tout déficit futur.

L'absence d'un programme intelligent est causée d'une certaine fluctuation de la production de denrées agricoles. Les prix des produits de la ferme font l'objet d'une incertitude qui a amené un fléchissement considérable du prix de certains produits. L'agri-